

Le mot du Maire

Aucun bulletin municipal, dans n'importe quelle ville ou bourgade que ce soit, ne saurait être diffusé sans l'insertion du « mot du maire », alors je ne peux me soustraire à cette tâche que j'appellerai en cette période estivale « devoirs de vacances » en souvenir de ma maîtresse d'école, celle dont les nombreux anciens élèves comme moi, appellent « la pédagogie », celle qui tirait les oreilles, mais qui m'a appris à lire, à écrire et aussi à être un homme.

La diffusion du bulletin d'information de l'été 2004 coïncide avec l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux élus le 13 juin dernier : Nathalie GILLES et Louis BONNET-EYMARD, portant ainsi à onze, le nombre requis des membres du Conseil.

Au soir du 18 juin (soixante ans après la date historique de l'appel du Général de Gaulle), se déroulait à Montaud, l'élection du maire et de deux adjoints.

- François BELLE a été élu premier adjoint et a pris en charge l'urbanisme.

- Robert VETROFF, deuxième adjoint s'est vu confier les travaux.

Mes chers amis du Conseil Municipal m'ont attribué le poste de pilotage... mission que j'avais assurée par intérim, depuis le quinze mai.

Sans remettre en question les travaux initialisés et les directions prises par l'équipe municipale élue en mars 2001, cette restructuration suscitera, j'en suis certain, un nouvel élan de dynamisme permettant à chacun des membres d'être toujours davantage créatifs et innovants, de définir clairement des objectifs et de les réaliser dans les délais fixés en dépit des difficultés rencontrées, d'apporter des réponses aux sollicitations des montaudins, dans la mesure où ces demandes correspondent à l'intérêt général.

La période de sécheresse qui fait suite à celle que nous avons vécue l'an dernier, nous impose d'être extrêmement vigilants afin d'éviter tout départ de feu. Le samedi 31 juillet, l'incendie qui s'est déclaré au « Follet » a été maîtrisé grâce à la rapidité avec laquelle les secours ont été mis en alerte. L'hélicoptère présent sur le site de Tullins a effectué dix rotations avec chaque fois cinq cents litres d'eau, ralentissant ainsi la propagation des flammes en attendant l'arrivée des camions des pompiers déjà en action sur deux autres sites. Seuls, quelques rouleaux de foin et la lisière de la forêt ont été carbonisés. L'efficacité des pompiers présents sur le terrain parle d'elle-même. Qu'ils soient encore une fois remerciés de leur intervention rondement menée.

Le présent bulletin que je qualifierai de « fabrication maison » n'a pas la prétention de vouloir rivaliser avec les publications concoctées par des équipes de journalistes professionnels, sur du matériel de dernière génération utilisant la polychromie. L'équipe de rédaction de ce journal municipal, composée d'élus, de membres d'associations locales, de concitoyens manipulant la plume (ou plutôt le clavier) par divertissement, a mis tout son cœur à le réaliser pour qu'il tende à atteindre le niveau « zéro défaut ». Je remercie chacun d'entre eux et vous demande à vous lecteurs, d'être indulgents, s'il advenait que la moindre coquille se soit glissée dans les lignes, tel un virus.

Je vous laisse donc partir à la découverte du contenu de ce dix-septième bulletin municipal qui relate les événements marquants des six mois écoulés et donne une prospective pour le deuxième semestre de la présente année.

Alain BLANC-PAQUES

Etat Civil

Naissances : Ethan BENETE – le 19 Février à La Tronche
Lena HARRIS – le 26 Mars à La Tronche

Décès : Emile MARTIN, le 21 Mars à Montaud
Régine MARTEL épouse GERIN, le 28 Mars à Montaud,
André COING-BOYAT, le 1^{er} Mai à Tullins,
Célestin CACHON, le 16 Mai à Montaud,
Gabrielle COING-BOYAT veuve BERNARD-GUELLE, le 17 Mai à
Montaud

Bienvenue aux nouveaux habitants

Au nom de tous les Montaudins, le Conseil municipal souhaite la bienvenue aux familles qui se sont installées au cours des derniers mois dans notre village :

Edith TSCHANZ	Le Village
Isabelle et Xavier GANTET	Les Coings
Alain POIROT	Les Coings
Jérôme LECLERCO et Sébastien PRAT	Les Coings
Franck COTTREAU	Le Villard
Aurore CAUSSE et Jean GIRARD	Le Village
Alain DAGUET	Les Ramées
Olivier CASELLI et Gabrielle TOURNIER	Les Etroits
Olivier DIGIOIA, Lionel CIANCI, Stéphane TORREGROSA	Les Maîtres

Permanence des Elus et Fermeture Mairie

Alain Blanc-Paques – Maire : sur RDV tous les jours sauf le mercredi

François Belle – Adjoint Urbanisme : le jeudi de 8h à 10h00

Robert Vetroff – Adjoint Travaux : le samedi de 8h30 à 10h00

Fermeture du secrétariat : **Du 14 au 23 Août inclus**

**Samedis : 25 Septembre, 16 Octobre, 20 Novembre,
11 Décembre et 22 Janvier**

Résultat Elections Cantonales et Régionales (21 et 28 Mars 2004)

Cantonales : 1 seul tour André Vallini : 179 voix

Régionales : 2^e tour Liste QUEYRANNE (gauche) : 131 voix

Liste COMPARINI (droite) : 92 voix

Liste GOLLNISCH (ext.droite) : 20 voix

Elections Européennes et Municipales Partielles (13 Juin 2004)

Nombre d'électeurs inscrits : 391

Nombre de votants : 219 soit 56% (bien au dessus de la moyenne nationale)

Elections Européennes résultats : PS = 75 voix
UMP = 33 voix
VERTS = 22 voix
UDF = 21 voix
de Villiers = 15 voix

Toutes les autres listes sont en dessous de 5 %

Elections Municipales partielles : 2 Candidats sont déclarés élus.

Nathalie GILLES : 155 voix

Louis BONNET-EYMARD : 170 voix

L'équipe municipale félicite les Montaudines et Montaudins pour leur participation honorable à ces élections, qui nous démontre leur esprit citoyen et démocratique, pour l'Europe et pour la Commune.

Conseil Municipal du vendredi 23 Juin 2004

11 Conseillers Municipaux : François Belle, Alain Blanc-Paques, Louis Bonnet-Eymard, Dominique Bruyère, Yvonne Coing-Belley, Nathalie Gilles, Jocelyne Lavallée, Jean-Claude Pascal-Suisse, Charles Robbez-Masson, Cécile Suptitz, Robert Vetroff,

Election du maire et des adjoints :

Maire : 1 candidat, Alain BLANC-PAQUES, 9 voix, 2 votes blancs.

1er Adjoint (Urbanisme): 1 candidat, François BELLE, 7 voix, 4 votes blancs.

2e Adjoint (Travaux) : 1 candidat, Robert VETROFF, 10 voix, 1 vote blanc.

Pas de 3° Adjoint par manque de candidats pour « Social/Scolaire/Information ».

Constitution des Commissions :

Alain, maire est membre de droit de toutes les Commissions.

Les membres soulignés sont les responsables de commission)

(T = Titulaires / S = suppléants).

URBANISME : François, Cécile, Louis, Yvonne, Jean Claude, Dominique.

TRAVAUX : Robert, Jocelyne, Jean Claude, Nathalie.

FINANCES : Charly, Dominique, Louis, Yvonne.

SCOLAIRE : Jocelyne, Cécile, Nathalie.

SOCIAL : Charly, François. Yvonne.

INFORMATION : François, Cécile, Charly, Jocelyne, Nathalie, Yvonne.

CCAS : Alain, Yvonne, Charly, Nathalie, François, Membres extérieurs inchangés

CCVI : Charly, Jocelyne, Alain, Robert.

ENERGIE 38 : Louis (T), Robert (S).

SIRAM : Charly, Robert.

SIVOM : François, Yvonne (T) - Louis, Dominique (S)

SIVU : Robert, Jocelyne, Dominique (T) - Charly, François (S)

SMDEA : Jean-Claude (T), Alain (S)

Défense : Dominique, Alain.

APPEL d'Offres : Robert, Jean Claude, Jocelyne, Louis, Dominique, Nathalie.

PARC du VERCORS : Yvonne (T), Dominique (S).

C.A. Montaud' Ubohu : Alain.

Le bureau municipal constitué du maire et des 2 adjoints se réunit le samedi à 8H30.

Budget Communal

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2003	Prévisionnel 2004
DEPENSES	136 989,91	223 821,00
Charges à caractère général	35 464,41	57 200,00
Charges de personnel	33 194,24	37 500,00
Autres charges de gestion courante	48 453,00	51 800,00
Charges financières	5 548,84	4 400,00
Dotations aux amortissements	14 329,42	0,00
Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	12 500,00
Virement à la section d'investissement	0,00	60 421,00
RECETTES	230 156,57	223 821,00
Produits des services	564,47	
Impôts et taxes	123 760,22	127 500,00
Dotations et participations	66 594,00	83 521,00
Autres produits de gestion courante	10 762,65	10 000,00
Atténuations de charges	2 252,91	2 800,00
Produits financiers	5,33	0,00
Produits exceptionnels	1 216,99	0,00
Excédents antérieurs reportés	25 000,00	
Excédent de clôture	93 166,66	
INVESTISSEMENT	Réalisé 2003	Prévisionnel 2004
DEPENSES	56 593,51	336 766,00
Dépenses d'équipement	46 941,63	232 212,00
Immobilisations corporelles & incorporelles	0,00	8 000,00
Remboursement d'emprunts	9 651,88	40 700,00
Solde antérieur reporté	0,00	55 854,00
RECETTES	183 434,85	336 766,00
Dot. Fonds divers & réserves	19 279,82	57 000,00
Subventions d'équipement	22 011,34	26 179,00
Emprunts & dettes assimilées	0,00	100 000,00
Opérations d'ordre de section à section	14 329,42	60 421,00
Solde d'exercice reporté	57 251,42	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	70 562,85	93 166,00
Excédent de clôture	126 841,34	

Budget Service Eau & Assainissement

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2003	Prévisionnel 2004
DEPENSES	37 354,81	62 700,00
Charges à caractère général	7 163,21	13 400,00
Charges de personnel	2 100,00	2 800,00
Autres charges de gestion courante	4 124,00	10 500,00
Charges financières	3 199,60	7 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	2 500,00
Dotation aux amortissements	20 768,00	23 211,00
Virement à la section d'investissement	0,00	3 289,00
RECETTES	73 687,40	62 700,00
Vente eau	26 001,19	26 000,00
Taxes et redevances	1 623,89	1 700,00
Redevances assainissement collectif	8 988,96	10 000,00
Autres prest. de service (droits raccordement eau + assainissement)	30 195,56	25 000,00
Excédents antérieurs reportés	6 877,30	0,00
Produits exceptionnels	0,50	0,00
Excédent de clôture	36 332,59	
INVESTISSEMENT		
	Réalisé 2003	Prévisionnel 2004
DEPENSES	112 488,19	388 033,00
Emprunts & dettes assimilées	13 846,22	17 620,00
Opérations d'équipement	98 641,97	370 413,00
RECETTES	283 451,89	313 082,00
Dot. Fonds divers & réserves	24 783,97	36 332,00
Subventions d'équipement	0,00	190 250,00
Emprunts & dettes assimilées	140 000,00	60 000,00
Amortissement des immobilisations	20 768,00	23 211,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Opérations d'ordre de section à section	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 289,00
Excédent antérieur reporté	97 899,92	0,00
Excédent de clôture	170 963,70	

Commission Urbanisme et Environnement



Cette commission municipale est composée de 7 élus :

François Belle, Louis Bonnet-Eymard, Dominique Bruyère, Yvonne Coing-Belley, Jean-Claude Pascal-Suisse, Cécile Suptitz et du maire Alain Blanc-Pâques.

Elle a pour but essentiel d'étudier les demandes de travaux et les demandes de permis de construire déposées en mairie.

Les demandes sont étudiées dans le respect des textes du code de l'urbanisme et du plan d'occupation des sols de la commune (POS) approuvé en Octobre 1998.

Nous donnons un avis sur les projets.

Tous les dossiers « permis de construire » passent par les services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). Nous prenons également l'avis des techniciens de la DDE dans les cas litigieux de travaux exemptés de permis de construire.

La Commission Urbanisme se réunit environ 8 jours avant le conseil municipal. Après étude, un avis est donné aux membres du conseil qui votent sur le projet, tout en sachant que la décision finale appartient au Maire.

Rappel des déclarations obligatoires à faire pour des travaux.

Une déclaration de travaux ou un permis de construire est obligatoire pour de nombreux travaux.

Exemples :

- une déclaration de travaux pour un abri de jardin, pour une piscine.
- un permis de construire pour certaines piscines couvertes, pour l'aménagement de combles ou de surfaces habitables supplémentaires.
- un permis de construire pour la transformation d'une grange en habitation et ceci en fonction de la zone de situation et de la surface du tènement.
- tout n'est pas autorisé. Il est faux de croire et de dire que « *je suis chez moi, je fais ce que je veux* », le projet pouvant créer une gêne aux voisins ou à l'environnement.

Avant d'entreprendre des travaux, nous vous invitons à contacter la mairie et éventuellement prendre rendez-vous avec l'adjoint à l'urbanisme.

Vous pouvez également consulter le Plan d'Occupation des Sols (POS) en mairie.

Sur notre commune, il existe, d'après le POS, des zones UA et NA constructibles et des zones ND et NC non constructibles. Les constructions possibles, les rénovations, les changements d'affectations sont clairement définis dans le POS.

Depuis le début de la nouvelle commission (mars 2001) :

17 Permis de construire délivrés en 2001 ; 7 en 2002 ; 13 en 2003

9 Demandes de travaux exemptées de PC accordées en 2001 ; 11 en 2002 ; 13 en 2003

1 permis de construire annulé à la demande de la préfecture,

1 permis de construire refusé,

2 arrêts interruptifs des travaux entrepris,

1 abri en zone ND détruit à notre demande, car construit illégalement

1 permis de lotir délivré.

Le POS de 1998 n'a sans doute pas tout prévu. De plus, certains textes sont ambigus ou insuffisamment précis. Il est donc souhaitable, sans changer l'esprit du POS, de l'adapter à notre village actuel et futur et d'améliorer sa rédaction.

Tous vos élus y travaillent, nous vous tiendrons informés de nos avancées.

Limitation des prélèvements d'eau sur la commune

En raison de la faiblesse des ressources en eau, l'ensemble du Département de l'Isère est placé en zone d'alerte. A l'intérieur de cette zone, des secteurs dits de « sécheresse aggravée » sont définis. Montaud est malheureusement incluse dans cette dernière. L'arrêté préfectoral n° 2004-09854 du 5 août 2004 précise :

Sont Interdits :

- tous les prélèvements à usage domestique effectués directement dans les cours d'eau des secteurs de sécheresse aggravée ou dans leur nappe d'accompagnement, à l'exception des prélèvements effectués pour l'abreuvement des animaux.

- le remplissage des piscines des particuliers,

- le lavage des véhicules, hors des stations professionnelles équipées d'économiseur d'eau et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicule sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière) et pour les organes liés à la sécurité.

Sont interdits de 6 heures à 20 heures :

- l'arrosage (municipal et domestique) des gazons, parcs, terrains de sport.

Sanctions : *Quiconque aura contrevenu aux mesures prescrites par le présent arrêté sera puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe.*

Informations Scolaires et Péri- scolaires

1 - Ecole :

L'année scolaire 2003/2004 s'est bien terminée, malgré les dernières semaines difficiles dûes au déménagement du bâtiment qui va être réhabilité et nous remercions l'équipe pédagogique de notre école, Mlle Corinne PONCET (directrice) et Mmes Nathalie GARREL et Christine BARRE pour leur travail et leur dévouement.

Par ailleurs, nous souhaitons une bonne continuation à Nathalie GARREL et Christine BARRE qui partent enseigner dans d'autres communes et la bienvenue à Mmes RIVOIRE, Sabine LAGACHE et à Monsieur Stéphane COLIN.

La répartition des 3 classes se décomposera de la façon suivante :

- 1^{ère} classe dans un préfabriqué situé à la sortie du village, dirigée par Mlle Corinne PONCET avec 21 élèves dont 5 CE1, 4 CE2, 6 CM1 et 6 CM2.
- 2^{ème} classe dans un préfabriqué situé à la sortie du village, dirigée par Mme RIVOIRE avec 25 élèves dont 12 CP et 13 Grande Section de Maternelle.
- 3^{ème} classe dans le préfabriqué situé derrière l'église, dirigée par Mme Sabine LAGACHE et Mr Stéphane COLIN (postes à mi-temps cumulés) avec 26 élèves dont 14 Moyenne Section et 12 Petite Section de maternelle.

Pour la rentrée 2004/2005, nous vous précisons les nouveaux horaires des écoles :

. Ecole Primaire : Grande Section de Maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

(Préfabriqués à la sortie du village)

8h15 à 11h15 – 13h15 à 16h15

. Ecole Maternelle : Petite Section et Moyenne Section

(Préfabriqué derrière l'église)

8h30 à 11h30 – 13h à 16h

2 - Réhabilitation de l'école :

Nous tenons vivement à remercier tous les parents d'élèves qui se sont mobilisés pour le déménagement de l'école et nous comptons sur vous pour l'aménagement des préfabriqués qui se déroulera mi-août (nous vous communiquerons une date précise en fonction de l'avancée des travaux).

3 - Garderie :

La garderie sera assurée par Mmes Marie-Claude BELLE, Nelly NAVARRA et Patricia MICHEL.

Pour des raisons d'assurance, nous vous rappelons que seuls les enfants dont les parents auront présenté la carte le premier jour du mois en cours seront accueillis à la garderie le matin et le soir.

Pour la rentrée 2004/2005, nous vous précisons les nouveaux horaires de la garderie :

. Garderie du matin (Préfabriqué à la sortie du village)

- 7h30 à 8h05 ou 8h20 -

. Garderie du soir (Préfabriqué à la sortie du village)

- 16h ou 16h15 à 18h05 -

4 - Cantine :

Pour la cantine, le service sera assuré par Mesdames Marie-Claude BELLE, Corinne CHOROT et Patricia MICHEL.

Les repas seront toujours livrés par la cuisine centrale de Fontaine « Vercors Restauration »

Nous vous rappelons que les tickets de cantine au nom de votre enfant seront à remettre directement au personnel de la cantine ou déposés dans la boîte aux lettres de la cantine, le jeudi uniquement pour la semaine d'après.

En cas d'urgence, **et seulement en cas d'urgence**, vous pourrez déposer les tickets avant 8h50 : le lundi pour le mardi - le mardi pour le jeudi - le jeudi pour le vendredi - le vendredi pour le lundi.

RAPPEL : Pour la rentrée de septembre 2004, pensez à inscrire votre enfant à la cantine **auprès de Marie-Claude BELLE qui tiendra une permanence de 9 h à 11 h le jeudi 26 août (téléphone cantine 04 76 93 30 89)** ou en déposant vos tickets au nom de votre enfant dans la boîte aux lettres de la cantine jusqu'au 25 août 2004, afin qu'elle puisse communiquer à la Société compétente le nombre de repas pour toute la semaine de la rentrée. Procédure identique pour la carte de garderie.

L'approvisionnement de la carte de garderie et du carnet de 10 tickets de cantine se fera auprès du secrétariat de la Communauté de Communes Vercors Isère (CCVI) qui se trouve dans les locaux de la Mairie de Saint Quentin sur Isère :

- **le lundi de 8h30 à 12h30**
- **le jeudi de 13h30 à 19h**

ATTENTION : Secrétariat fermé du 9 août au 27 août 2004 inclus.

Votre chèque sera libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

	TARIFS
Carnet de 10 tickets de cantine	40 €
Carte de garderie mensuelle	1 enfant : 24 €
	2 enfants : 43 €
	3 enfants : 56 €
	4 enfants : 65 €
Carte de garderie à la journée	5 €

DIVERS

Nous recherchons des personnes qui pourraient effectuer des remplacements du personnel de la Communauté de Commune Vercors Isère sur notre commune, en cas de maladie pour :

- le ménage des écoles
- l'ATSEM } CAP de petite enfance exigé
- la cantine } CAP de petite enfance exigé
- la garderie } CAP de petite enfance exigé

Si vous êtes intéressés ou si vous désirez avoir des renseignements complémentaires, veuillez prendre directement contact avec la Mairie de Montaud au 04 76 93 65 79.

Commission Travaux

Au cours du premier semestre les travaux suivants ont été réalisés :

Le réservoir d'eau des Coings



D'une capacité de 200 m³, il est en service depuis Mai 2004.

Ce bâtiment s'intègre bien dans l'environnement du secteur. A la différence du réservoir précédent, seule l'eau distribuée est traitée.

Avantage important : son accès est simple notamment pour le service incendie.

Coût : 215 000 euros TTC.



Aménagement à la Salle des Fêtes :

Six armoires ont été achetées pour les associations de la commune, elles sont installées dans la mezzanine de la salle des fêtes. Coût : 1 224 euros TTC.

Aménagement et équipement de la cuisine : 1 table de préparation des repas et 2 placards pour le rangement de toute la vaisselle de service, un lave vaisselle très réclamé par les associations utilisatrices. Coût : 5 600 euros TTC.

Travaux de dépressage dans la forêt communale de Bois Vert par l'ONF.

(éclaircie permettant le développement de certaines essences) Coût : 3 215 euros HT.

Travaux en cours ou futurs:

EGLISE : après la tribune et l'escalier, pose de grilles à ventelles dans le clocher.

Coût global : 18 256 euros TTC.

Assainissement : Quartiers du Fayard, du Gillot, de Colombière.

Coût : 189 000 euros TTC.

Signalisation des quartiers : La pose de panneaux à l'entrée des quartiers, afin que les visiteurs, les pompiers, les services de secours ne s'égarer pas dans la commune.

Coût : 4 762 euros TTC.

Matérialisation des places de stationnement devant la salle des fêtes et marquage au sol du passage piétons pour accès aux bâtiments préfabriqués au village

Coût : 2 760 euros TTC.

Implantations des Préfabriqués : Pour accueillir les élèves à la rentrée scolaire 2004 /2005, 2 préfabriqués loués au Conseil Général par la C.C.V.I. ont été implantés au village et équipés par nos soins. Coût de l'installation : 33 000 euros TTC.

Rénovation et extension du Groupe scolaire : Les travaux sont bien engagés et nous souhaitons avoir pour la rentrée 2005/2006, un groupe scolaire accueillant et fonctionnel pour recevoir tous les enfants scolarisés.

Coût pour la CCVI : 850 000 euros TTC.

Des travaux de voirie dont la sélection n'est pas affinée à ce jour seront réalisés d'ici la fin de l'année.

Communauté de Communes Vercors Isère (C.C.V.I.)

LE COMPTE ADMINISTRATIF :

Le Conseil de la Communauté de Communes "VERCORS-ISÈRE", réuni sous la présidence de Monsieur François BELLE, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2003 dressé par Monsieur Henri SANTOS-COTTIN Président,

Le compte administratif de la CCVI de l'exercice 2003 présente :

un déficit de **46 698,65 €** en investissement,
un excédent **52 641,27 €** en fonctionnement,

=> soit un excédent de **5 942,62 €** pour l'ensemble.

Le Conseil a constaté l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier public et reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Il approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2003.

BUDGET PRIMITIF 2004 :

Le Conseil de la Communauté de Communes "VERCORS-ISÈRE", réuni sous la présidence de Monsieur Henri SANTOS-COTTIN Président, a délibéré sur les éléments du Budget Primitif qui a été adopté par 11 voix et une abstention.

Il s'équilibre en section d'exploitation à la somme de : **626 690 €**
en section d'investissement à la somme de : **1 511 013 €**

Le taux d'augmentation des impôts locaux est fixé à 2 %

Les produit attendus s'élèvent à :

64 446 €	pour la taxe d'habitation
82 457 €	pour le foncier bâti
19 403 €	pour le foncier non bâti
169 214 €	pour la taxe professionnelle

INFORMATIONS DIVERSES :

Saint-Quentin : Les travaux de réhabilitation de l'école Louis Pergaud seront terminés dans un mois. Les élèves au nombre de 99, du CP au CM2, seront répartis dans 4 classes, une nouvelle et trois entièrement rénovées.

Montaud : Le Conseil intercommunal ayant approuvé le projet de réhabilitation de l'école, le choix des entreprises à été fait suite à un appel d'offres.
Les travaux ont débuté cet été, en trois phases ;

- . 1 Démolition de la salle de motricité existante et construction de la salle de repos, de l'entrée, de la tisanerie et de la salle de propreté de maternelle.
- . 2 Démolition des sanitaires intérieurs, extérieurs, et du garage.
Construction de la salle de motricité, du local chaufferie et de la galerie de circulation.
- . 3 Reprise de l'ancien bâtiment, création de l'escalier, mise aux normes des trois classes existantes et préparation pour création d'une 4^{ème} classe à l' étage.

Les Aînés de Montaud

Quelques mots des aînés, ils ne parleront pas de leurs douleurs, mais plutôt des rencontres, qui ont lieu le **2ème** et **4ème** mardi de chaque mois.

Au programme : la belote, les boules pour les belles journées d'été, les rencontres pour les autres, la marche sur les chemins de Montaud pour les plus vaillants. Quand arrive 16 heures, les papilles s'excitent devant les douceurs concoctées par les unes et les autres.

A nouveau cette année nous avons rencontré le club de Voreppe, journée très appréciée par tous les participants, terminée par un goûter offert par les Voreppins.

Association Notre Dame des Sommets (A.N.D.S)



Association
Notre Dame
des Sommets

Comme chaque année nous invitons tous les Montaudins et Montaudines à venir

Le Samedi 2 Octobre 2004 à la salle des fêtes

passer une soirée agréable en dansant avec le groupe «clin d'œil» tout en dégustant notre désormais célèbre «*fondue vigneronne*»

Cette manifestation est importante et essentielle pour notre association, car de la recette qui en résulte dépend la poursuite des travaux d'amélioration intérieure de l'église de Montaud.

C'est ainsi qu'avec les recettes des années précédentes, nous avons pu refaire le chauffage, l'éclairage ainsi que la sono ; maintenant que nous avons une toute nouvelle tribune, nous allons nous attaquer à un gros chantier qui exige un non moins gros budget, à savoir les travaux de peinture intérieure de l'église.

Alors, si vous pensez, comme nous-mêmes, que l'église de Montaud mérite un grand lifting, n'hésitez pas, venez nous rejoindre le samedi 2 Octobre à la salle des fêtes de Montaud.

Le bureau de L'A.N.D.S.

Association des Chasseurs (A.C.C.A.)

L'A.C.C.A. (Association des Chasseurs) recommande à tous ses membres d'observer toutes les règles de sécurité indispensables pour l'exercice de leur sport favori :

- . les promeneurs aiment aussi fréquenter la nature
- . pour éviter tous risques d'accident il serait raisonnable que ceux-ci en période de chasse ne s'éloignent pas des sentiers balisés et portent des vêtements voyants

Les chasseurs vous remercient de prendre ces quelques précautions.

Nous n'avons plus de concours de belote sur Montaud depuis bien longtemps. L'A.C.C.A. projette d'en organiser un le **13 novembre 2004** à la salle des fêtes. Il reste peu de temps pour vous entraîner nous espérons que vous viendrez nombreux passer un agréable moment !

La traditionnelle journée boudin est prévue le **28 janvier 2005**.

Le Sou des Ecoles

Au cours de cette année, notre association a permis aux enfants de l'école d'acquérir du nouveau matériel de sport et 2 lecteurs CD-K7.

Ils ont pu aussi se rendre en car au stade de Poliènas pour participer à un « courseton », aller cet hiver faire des raquettes à Presles à la recherche d'empreintes d'animaux et pour clôturer l'année, ils ont pu se rendre à Lans-en-Vercors pour une randonnée pédestre ; sympathique journée avec pic-nic et chasse au trésor.

Comme l'année dernière nous avons aussi aidé un peu la cantine-garderie de l'école pour leur permettre d'acquérir de nouveaux jeux. Nous envisageons également pour la rentrée scolaire 2004 d'acheter pour l'école un téléviseur avec un lecteur dvd et un magnétoscope.

Tout cela est réalisable grâce aux personnes présentes à nos diverses manifestations (nous les remercions vivement) : vente de pizzas et brioches, soirée de Noël, après-midi carnaval et soirée couscous-karaoké. Grâce également à la subvention que nous accorde la Mairie et à celle que nous accorde le Conseil Général du département de l'Isère. Nous tenons à remercier aussi la municipalité, l'association des aînés, l'association Montaud Uobhu, l'ASCSM, l'ACCA, et l'Association Notre Dame des Sommets qui ont choisi le soir de notre fête de Noël pour faire tirer le feu d'artifice annulé en juillet pour cause de sécheresse. Les enfants étaient ravis et la fréquentation de notre soirée plus importante.

Cette année s'est donc bien passée malgré un manque de participation des parents d'élèves, mais vous comprendrez que les 3 ou 4 parents, membres du bureau, qui s'investissent énormément ne peuvent pas assumer tout éternellement, nous avons besoin de relève !

Dès septembre, lors de notre assemblée générale, les parents devront faire preuve d'intérêt et s'investir ou bien l'association ne pourra plus être, quel dommage pour les enfants !

Bon été à tous,

La Présidente,
Virginie BLONDEL ESCLATINE

La Trésorière,
Mariline BONFANTI

La Secrétaire
Sylvie DAGUET



ASCSM

Une association en mouvement !!!

Pour l'année 2003/2004, l'association a rassemblé 74 adhérents contre 68 l'année précédente. N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la rentrée 2004 !

Pour mémoire, n'oubliez pas qu'être adhérent signifie :

- . la possibilité de participer aux activités de l'ASCSM (*voir ci-dessous*),
- . de profiter de tarifs préférentiels pour les soirées qu'elle organise

mais surtout de faire vivre vos idées au sein de notre association !

Activités pour 2004/2005

Taï Chi animé par **Fernando Merendao** - Tél. : 04 76 93 64 49

- Le mercredi à 19h30 à la salle des fêtes
- Reprise des cours le mercredi 6 Octobre

Chorale animée par **Nicole Marchesini**

- Le lundi à 20h30 à la salle des fêtes.
- S'adresser à Paulette Belle - Tél. : 04 76 93 64 74
- Reprise le lundi 20 Septembre

Gymnastique animée par **Chantal Chateau** - Tél. : 04 76 93 67 83

- Le mardi de 19h00 à 20h00 à la salle des fêtes
- et le jeudi de 20h00 à 21h00

Gym douce

- Le mercredi matin de 8h30 à 9h30
- Reprise le mardi 14 Septembre

Peinture animée par **Michèle Volsy** - Tél. : 04 76 93 66 85

- Le mardi (plusieurs plages horaires) dans son atelier au Vif de la Claise

VTT animé par **Mathieu Debril** - Tél. : 04 76 07 92 66

Couture animée par **Malou Daguet** - Tél. : 04 76 93 63 14

- Le lundi après-midi de 14h à 16h à la salle des fêtes.

Activités manuelles animées par **Cécile Suptitz** - Tél. : 04 76 93 65 87

- Un mardi par mois : 14 Sept. - 12 Oct. - 09 Nov. - 14 Déc.
- à 20h30 à la salle des fêtes.

Cours d'anglais animé par Evelyne Bernard-Guelle - Tél. : 04 76 93 63 14
ou 04 76 93 31 84 Pendant les heures d'école. Jour à définir.

Peinture sur Porcelaine animée par Natacha Pascal Tél. : 04 76 93 60 88

- Cycle de 5 séances. Rencontre 1 fois/mois. Jour à définir.

Dates à retenir :

Samedi 18 Septembre 2004 : Soirée Jazz avec le groupe « GLIK » qui nous vient de St Etienne. Cinq musiciens nous interpréteront des musiques d'Europe de l'Est. Cette musique oscille tantôt en une musique festive avec ses numéros de danse et ses chants endiablés, tantôt en une musique dont l'écoute réveille un univers sensible, chargé d'émotions ...

Mardi 28 Septembre 2004 : 20h30 à la salle des fêtes : Assemblée Générale de l'ASCSM à laquelle vous êtes tous invités.

Les adhérents de l'ASCSM recevront début septembre une convocation. D'ores et déjà nous vous informons que le conseil d'administration souhaite « s'étoffer ». Les candidatures nouvelles sont les bienvenues. Nous souhaitons de nouvelles adhésions ainsi que le renouvellement de celle des adhérents actuels.

Samedi 20 Novembre 2004 : Spectacle lyrique français drôle et en costumes.
« Offenbach à la carte » par le groupe « Opéra Frivole » composé de 16 chanteurs et musiciens.

Au plaisir de se voir ou revoir à la rentrée.

Le conseil d'administration,

Une nouvelle association : « Montaud sans fil »
--

En collaboration avec le parc du Vercors, une association s'est créée sur la commune dans le but de développer une technique nouvelle pour les communications Haut débit par Internet.

Nous vous en dirons plus dans quelques temps.

Pour tous renseignements, joindre le Président, Alain Ganuchaud au 04 76 93 67 06 ou ganuchaud @octant-fr.com



Atelier

Chanteloube

Atelier : heures d'ouvertures : *Le mardi cours de 15h à 17h et de 18h à 20h*
Tarif : 50€ pour l'année.

Journée Portes Ouvertes : *Samedi 10 septembre de 10h à 18h.*

Assemblée Générale : ***Samedi 10 septembre à 20h.***

Octobre : 2-3 : *Stage de Lino-gravure animé par M. Volsy*
Tarif : 40€ (avec matériel fournis)

Stage de Théâtre (propositions à l'étude)

Novembre : 20-21 : *Stage Peinture « La couleur » technique à l'eau.*
animé par Josette Paquet
Tarif : 30€ (prévoir son matériel)

Les petites soirées de l'atelier :

La promotion de jeunes artistes continue, on vous réserve des surprises...

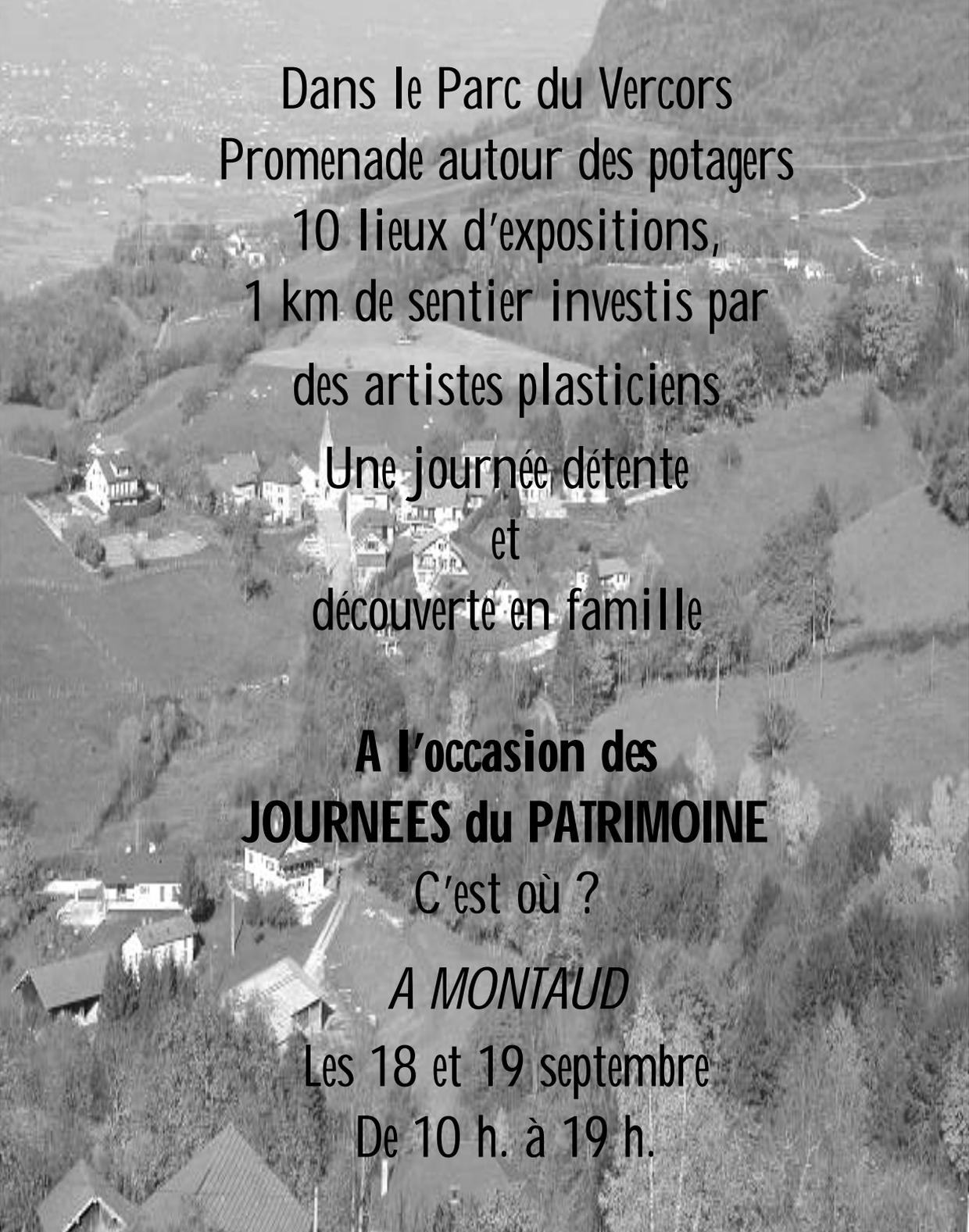
Informations sur les stages :

Josette Paquet au 04 76 93 65 80 ou, au 04 76 93 66 85.

Pour connaître toutes les expositions des artistes de l'atelier demander les informations.

ou téléphoner à C. Daguet au 04 76 93 66 85.

Le vif de la claie 38210 MONTAUD



Dans le Parc du Vercors
Promenade autour des potagers
10 lieux d'expositions,
1 km de sentier investis par
des artistes plasticiens
Une journée détente
et
découverte en famille

**A l'occasion des
JOURNEES du PATRIMOINE**

C'est où ?

A MONTAUD

Les 18 et 19 septembre
De 10 h. à 19 h.

Infos : 04 76 93 66 85

Organisation CHANTELOUBE

Montaud' Ubohu

C'est avec plaisir que nous venons vous faire partager la vie de MONTAUD'UBOHU, les Ramées, à côté de la salle des Fêtes.

D'abord, parlons de la rentrée :

Réouverture le lundi 23 Août (après 3 semaines de congés d'été)

**pour accueillir vos enfants de 10 semaines à 6 ans,
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**

Encadrés par des professionnelles soucieuses de leur bien-être, vos enfants pourront passer de quelques heures à plusieurs jours par semaine dans des locaux neufs, lumineux, en toute sécurité.

Venez ou contactez-nous au 04 76 93 35 98

**A partir du Lundi 6 Septembre → Permanences d'accueil des familles
Tous les lundis et vendredis après-midi de 14h00 à 18h00**

D'autre part, l'association MONTAUD'UBOHU élargit sa palette d'activités proposées aux enfants à partir de 4 ou 5 ans, sous le nom de **MONTAUD T'AIME** (voir aussi la fin de l'article).

A compter de septembre, et durant l'année scolaire (hors congés), vous pourrez faire bénéficier à vos enfants :

- d'un cours de JUDO, débutants et plus avancés : le mercredi matin de 9h30 à 10h30. Reprise des cours le mercredi 15 Septembre.
- d'un cours de DANSE : le jeudi de 17h00 à 17h45.
- d'un cours d'EVEIL à LA GYMNASTIQUE : le mercredi de 16h30 à 17h30.

Toutes ces activités seront animées par des professeurs diplômés et qualifiés.
Lieu : la salle des fêtes.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS pour ces activités :

Lynda Lutz au 04 76 93 30 14 à partir du 15 août.

NB : les activités ne pourront avoir lieu qu'avec un minimum d'inscrits.

Brossons maintenant le panorama du paysage 2004 :

Décembre 03/Janvier 04 : Rendez-vous avec les familles pour établir les plannings de garde des enfants et les contrats liés.

Janvier 04/Février 04 : Ajustements comptables en vue du bilan 2003.

Préparation du budget prévisionnel 2004

13 Février 04 : 1^{er} cambriolage, avec effraction, entraînant des préjudices importants pour la préparation de ces documents.

Mars 04 : Présentation des comptes et demande de subventions d'aide au fonctionnement aux mairies de Montaud et de St Quentin ainsi qu'à la C.C.V.I. (Communauté de Communes Vercors-Isère, englobant Montaud, St Quentin et La Rivière)

La municipalité de Montaud vote un accord de principe en cas de déficit cumulé. Rappelons qu'au titre de signataire d'un Contrat Enfance pour 5 ans avec la C.A.F., la commune finance le loyer et les fluides de la structure, les sommes engagées étant remboursées à hauteur de 55 % par la C.A.F.

Pas de nouvelle de la mairie de St Quentin et de la C.C.V.I. dont Montaud'Ubohu accueille pourtant plusieurs enfants.

Assemblée Générale de l'association le 23 mars, en présence de la majorité des familles utilisatrices : Présentation des bilans financier, moral et de fonctionnement 2003 et des perspectives pour 2004. Débats et questions diverses.

Election du Conseil d'Administration dont la réunion du 1^{er} Avril déterminera les rôles de chacun (*par ordre alphabétique*) :

Sylvie Bajat
François Belle (Représentant la municipalité de Montaud, membre de droit)
Chrystel Brochan
Odile Gerboux, membre fondateur
Natacha Herlem, trésorière-adjointe
Roselyne lacono, secrétaire
Lynda Lutz, secrétaire-adjointe
Isabelle Ribet, trésorière
Eric Simoëns
Cécile Suptitz, présidente

Puis chacun a choisi une (ou plusieurs au choix) commission ou tâche particulière, ex : recrutement, référents du personnel, informatique, entretien, organisation des fêtes, d'activités périscolaires, formation, etc.

Mai/Juin 04 : Bilans de travail avec l'équipe du personnel

Fin juin, départ de plusieurs enfants pour intégrer l'école : confection d'un album-souvenir personnalisé avec photos ; très émouvant aux dires des parents et pincement au cœur pour l'équipe.

Mon petit doigt me dit que les enfants de 3ans1/2-4 ans pourraient bien revenir à la crèche durant les congés scolaires revoir Wendy, Raquelle, Céline, Annie, Sylvie, Marlène.

Juillet 04 : 2^{ème} cambriolage, avec effraction destructrice engendrant travaux, donc frais et démarches, de concert avec la mairie ...

Poursuite des entretiens de recrutement afin de renforcer l'équipe. Céline, actuelle responsable technique, part en congé de maternité le 30 Juillet jusqu'en Janvier 05 et Raquelle, technicienne petite enfance, attend aussi un heureux événement pour 2005 !

Virginie Danoffre, Educatrice de jeunes enfants, devrait donc intégrer la structure le 23 Août.

Fête du Village le 25 juillet : animation d'ateliers travaux manuels, maquillages, photos, Expo photos « Chanteloube »

Décision de modifier les statuts de l'association pour y intégrer **l'organisation d'activités périscolaires, indépendamment de l'accueil à la crèche-halte**. Nous l'avons baptisé : **MONTAUD T'AIME**, dont le détail des propositions pour 2004/2005 est au début de l'article.

Toutes les suggestions sont étudiées, pour des activités sur place ou pour se rallier aux communes voisines, par exemple pour un centre aéré.

Contacts : Roselyne lacono : 04 76 93 30 39 ou Sylvia Reboul 04 76 05 74 17

En conclusion, une année riche en enfants, en événements, en travail ...

MONTAUD'UBOHU est toujours une belle ruche ! que toutes ses abeilles soient ici remerciées pour leur miel !

Bonne fin de vacances à tous et ... à bientôt de vos nouvelles !

Environnement



Le nettoyage du printemps de cette année a permis de parcourir l'ensemble de notre Village, du Villard aux Coings, et de découvrir de nouveaux lieux de détritiques anciens ou en formation (Dépôts d'entreprises et DDE.)

Nous sommes heureux de constater que globalement, nous trouvons moins de bouteilles et autres déchets jetés en bordure des routes et des Chemins.

En ce qui concerne le tri des ordures, nous devons persister à trier sérieusement afin d'arriver à des tonnages de déchets qui permettent d'équilibrer le budget du tri de la CCVI. Nous rappelons que les gros cartons et les objets encombrants doivent être déposés à la déchetterie et non près des conteneurs de tri.

Merci à tous pour votre participation active, généreuse et citoyenne, celle-ci nous encourage dans notre engagement d'élus municipaux au service de la collectivité.

Fête du Village de Montaud, 2004

La huitième fête du village s'est déroulée les 24 et 25 JUILLET 2004.

Cet évènement organisé par les 7 Associations locales et la municipalité était pour la 2^e année sous la responsabilité de l'Association Notre Dame des Sommets, et grâce à un fonctionnement bien rodé et exemplaire, cette fête a été un lieu privilégié de convivialité et de rencontres.

Plus de 30 membres associatifs ou non ont participé en fonction de leurs moyens à l'organisation et au bon déroulement de ces 2 journées.

Par les activités diverses elle a été un espace magique, où les métiers d'antan ont côtoyé les épreuves ludiques et sportives du temps présent.

Nous avons été charmés par le feu d'artifice « Orage d'été » qui a embrasé le ciel de notre village et la soirée dansante où chacun a pu retrouver ses airs préférés.

Deux journées avec les boulistes, les brocanteurs, les vététistes, les olympiades de quartier, le concert de l'harmonie de St. Quentin, l'exposition photos, le défilé des vieilles voitures, les jeux divers, les ballades à cheval, les parapentistes, le bûcheronnage, la batteuse ... sans oublier les deux repas de 300 et 250 convives et bien entendu la buvette très accueillante !

Merci à vous tous qui avez œuvré pour la réussite de ce temps fort.

Merci aux organisateurs, aux animateurs, aux visiteurs et à nos voisins des communes environnantes que nous avons retrouvés et accueillis.

Un merci particulier aux municipalités de St.Quentin, La Rivière, Veurey-Voroize pour leur concours en matériel prêté gracieusement.

Le bilan financier sera sans doute positif, mais qu'importe ... le bilan rencontres et amitiés partagées, lui, non chiffrable, est très élevé.

Des objets ont été trouvés à l'issue de la fête, vous pouvez les récupérer en Mairie.

Dés aujourd'hui, retenez les dates de la **9^e fête du Village.**

→ les Samedi 30 et Dimanche 31 Juillet 2005

Pour que cette fête continue d'exister, nous avons besoin de vous tous.

Nous vous invitons à participer nombreux, plus nombreux encore à l'organisation !

Alors, bienvenue à toutes les bonnes volontés !!!

Les Feux de la Saint Jean dans les quartiers de Montaud

Cette année encore, les hameaux de Montaud se sont réunis pour fêter d'ici et de là les feux de la Saint Jean. Des festivités très appréciées de tous, où bonne humeur, ambiance chaleureuse et convivialité permettent de passer une agréable soirée entre voisins et d'accueillir les nouveaux habitants du hameau.

Nous avons dénombré de fin juin à début juillet, cinq fêtes de quartiers avec toutes leurs particularités :

- Le haut du village a rassemblé plusieurs générations, de 2 mois à 87 ans, pour partager leurs spécialités culinaires. Pendant que les grands discutaient, les enfants s'en sont donnés à cœur joie autour du feu. La rencontre s'est déroulée au hameau des Coings et a regroupé les habitants de ce dernier, du Vif de la claie et des Muets.
- Les gens du bourg quant à eux, se sont réunis (travaux de l'école obligent) en dessous des Plattières. Tous ont partagé leur repas autour d'un grand feu en entonnant quelques chansons accompagnées d'accords de guitare.
- La fête du Fayard, des Étroits, des Ramés, de Fayolle, de la Combe et de L'espinaisse a permis de rassembler une cinquantaine de personnes, bien que certains aient regretté que les lotissements ne soient pas assez représentés ... Avis pour l'année prochaine ! Les passionnés de foot étaient quant à eux très satisfaits, car un écran avait été installé pour vivre la coupe d'Europe.
- A Côte Maillet, tout a commencé en 2003, sur l'initiative de quelques habitants : les « anciens » du hameau et les nouveaux arrivants ont pu, autour d'un bon feu (*tradition oblige*) échanger le verre de l'amitié. Cette occasion a permis tout d'abord aux personnes présentes de se connaître et pourquoi pas de s'apprécier. Et c'est donc tout naturellement qu'ils ont remis le couvert au sens propre du terme cette année encore.
- Sur la place des Maîtres, comme de coutume, une quarantaine de personnes se sont retrouvées. Les hameaux voisins (la Colombière, les Charpennes et le Villard) étaient conviés à partager un repas cuit au four à bois, allumé pour l'occasion. Les enfants ont proposé un spectacle. La soirée s'est poursuivie en chansons et histoires drôles pour se terminer à 4 heures du matin, pour les plus courageux ... dans l'eau du bassin.

Tous les participants de chacun de ces hameaux sont d'accord pour dire : « *Vivement l'année prochaine pour que l'on recommence ...* »

Activités « jeunes enfants »

→ L'association « Le mini conservatoire des Alpes » à Sassenage (04 76 53 57 32) a animé une 1^{ère} année d'éveil à la musique et au solfège pour des enfants dès 4 ans à Montaud.

La méthode MECOPIE employée est ludique et permet un apprentissage en douceur des notes, des instruments et des mélodies. Le professeur est musicienne confirmée et très pédagogue.

Il y a **possibilité d'intégrer des débutants** dans le cours de 2^{ème} année. Merci de contacter l'association ou Mme Gerbaux au 04 76 93 66 24.

→ **Covoiturage** possible et ... à organiser pour pouvoir emmener nos enfants à la piscine ou au ski durant les congés scolaires.

Contacts : Cécile Suptitz au 04 76 93 65 87 ou Isabelle Ribet au 04 76 93 34 96.

L'antenne Emploi du SIVOM à Tullins

Vous êtes à la recherche d'un emploi,
l'antenne emploi du SIVOM de Tullins avec l'aide de l'ANPE
vous aide pour trouver plus vite et plus facilement.

Téléphonez à **Pascale LUBIN au 04 76 07 40 03** et prenez rendez vous.

Vous pouvez également consulter les offres d'emploi de Grenoble Sud, Nord, St. Martin d'Hères, Fontaine, Echirolles.(30 à 100 offres d'emploi, sont présentées chaque jour.)

Heure d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le lundi de 13h30 à 16h.

Le mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

Bientôt un marché Bio à TULLINS !

L'association S Eau S Environnement de Tullins, en collaboration avec la mairie de Tullins et l'association ADABIO s'attèle à la préparation d'un prochain marché entièrement consacré aux produits issus de l'agriculture biologique. Il s'agira du 3^{ème} marché de ce genre en Isère, après Meylan et Bourgoin-Jallieu.

Ce marché hebdomadaire se déroulera tous les **vendredis après-midi** sur la place Jean-Jaurès de Tullins-Fures à partir du **10 Septembre 2004** et comptera une quinzaine d'exposants majoritairement des producteurs locaux. Tous les secteurs d'activités d'un marché traditionnel seront représentés : fruits et légumes, viandes (volailles, porcs, agneaux) et charcuterie, fromage, pain, miel, produits d'épicerie ...

Ce sera le lieu idéal pour s'approvisionner en produits sains et savoureux tout en contribuant activement à la protection de l'environnement !

Pour tous renseignements :

S Eau S Environnement : Paulette Queyron – 04 76 36 50 10

Adabio : Jackie Demeusy – 04 76 20 68 65

Ferme de L'Espinasse

Brigitte et Fernando MERENDAO vous accueilleront lors des **portes ouvertes de la FERME de L'ESPINASSE** qui auront lieu :

- le **Samedi 16 Octobre** après midi
- et le **Dimanche 17 Octobre** de 10h. à 17h.

Un repas sur réservation est proposé le dimanche midi ainsi que des animations, des herborisations, la vente des plantes, des tisanes, des confitures et autres produits de la ferme.

Nous espérons que vous viendrez nombreux.

Don du Sang

Prochaine collecte organisée par l'Association du Canton de Tullins

les 20 et 27 Septembre à la salle des fêtes, rue Hector Berlioz, **à partir de 17h.**

En cette période d'été, les dons baissent et les besoins augmentent. N'hésitez pas à prendre contact avec le **Centre de Transfusion de Grenoble au 04.76.42.43.44.**

Virade de L'Espoir

Elle aura lieu cette année à **TULLINS le 3 OCTOBRE 2004** dans le parc des Chartreux, parc municipal de la mairie de Tullins.

Pour ce faire nous avons besoin :

- .de toutes vos bonnes idées (animations, contacts, réalisations de gâteaux, pizzas....)
- .de personnes ayant un peu de disponibilité (secrétariat, tenue de stands.. .)
- .de matériel divers (modules de tentes, friteuse, crêpière...)

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

- Béatrice PECHEUX au 04 76 93 64 37 ou
- Karine PECHEUX au 04 76 93 35 94

Nous comptons sur vous, votre aide est précieuse pour lutter contre la mucoviscidose. Par avance merci à tous.

Cartes de randonnées (en vente en mairie)

Promenades et randonnées Pays de Tullins-Vinay

48 itinéraires commentés du Vercors aux Chambaran. Prix de vente : 3,80 €

Promenades et randonnées en Vercors

24 itinéraires commentés. Prix de vente : 5,34 €

Ah quel cirque !



Après l'ours dans les Pyrénées, le loup dans le Mercantour et le Vercors, un nouveau prédateur s'apprête-t-il à détruire nos troupeaux ?

N'ayez aucune crainte, il s'agit d'un watusi, une espèce de bœuf d'Afrique, faisant partie de la ménagerie du cirque dont beaucoup d'entre nous ont apprécié le spectacle lors de son passage à Montaud, le samedi 10 juillet en soirée.

Ce Cirque dont l'organisation des tournées, la gestion et le spectacle sont assurés exclusivement par la famille MULLER (papa, maman et les enfants),

n'a pas la prétention de vouloir rivaliser avec ses confrères de grand renom. Son but est d'apporter un peu de plaisir aux habitants des zones situées à l'écart des grandes agglomérations.

Du plaisir, il y en a eu à Montaud, sous le chapiteau, en cette chaude soirée de juillet, tant pour les enfants et adolescents, que pour les parents et grands-parents. Tous se rappelleront pendant longtemps avec quelle décontraction la jeune maman au dos nu et adorablement bronzé s'est laissée étreindre par l'énorme boa ; le jeune papa ayant pour sa part préféré le contact du python !

Pour terminer la soirée, tous les enfants furent conviés dans l'arène, pour jouer avec les deux reptiles. Vraiment, ces moments là, comment voulez-vous qu'ils les oublient ? Merci encore à ces artistes d'un soir et peut-être à bientôt, à Montaud, pour un autre spectacle...

Bruits et rumeurs

Concerne l'eau de St Quentin, qui selon certains dires, serait impropre à la consommation et que l'on devrait se raccorder au réseau du SIERG ! Cela nécessite une mise au point.

- En ce qui concerne l'eau de la commune je tiens à vous rassurer : **l'eau est de très bonne qualité** comme le prouvent, des analyses mensuelles effectuées par la DASS, dont le résultat est consigné sur les panneaux d'affichage de la commune.

- Quant au raccordement au réseau de la région grenobloise, le sujet sera bientôt d'actualité.

En effet ce n'est pas la qualité de l'eau qui est mise en cause mais le risque de pollution de notre source. Par exemple, qu'arriverait-il si un camion de fuel se renversait sur la route de Montaud? Hé bien, je vous le dis, nous serions sans eau pendant plusieurs mois, du fait que nous n'avons qu'un seul site d'approvisionnement. C'est ce risque potentiel que j'ai relaté à mes conseillers municipaux, suite à une réunion avec les services compétents de la DASS où nous avons évoqué les remèdes possibles à apporter pour contrer ce risque. Le Conseil aura l'occasion de se prononcer sur l'éventualité d'un tel raccordement.

Henry Santos-Cottin

Histoire de Montaud : l'affaire du Fayard Perret (1806-1807)

(suite des n° 11-12-16)

III (suite) - Le magistrat de sûreté de Grenoble saisi, Borel Saint Victor, substitut du Procureur général impérial près la Cour de justice criminelle de l'Isère, reprenait alors la procédure et, par réquisitoire, enjoignait au directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Grenoble d'interroger Jean Perret. L'interrogatoire avait lieu le 13 octobre 1806 mais n'apportait rien de nouveau, le prévenu continuant de nier l'assassinat. Après avoir procédé ensuite soigneusement à l'examen des pièces relatives aux causes de la détention de Perret, le même directeur du jury, le lendemain 14 octobre, rendait une ordonnance traduisant ce dernier devant le jury d'accusation et décernait mandat d'arrêt contre lui. Cette ordonnance était signifiée au prévenu le 28 du même mois dans sa cellule, ensuite de quoi le magistrat de sûreté dressait l'acte d'accusation pour assassinat le 29 et le présentait deux jours plus tard à l'appréciation du jury d'accusation. Celui-ci, par la plume de son chef, le juré le plus âgé J. Bouvier, reconnaissait l'accusation comme fondée et faisait apposer au bas de l'ordonnance la déclaration : *oui il y a lieu* (à accusation). Une nouvelle ordonnance de prise de corps était alors décernée contre Jean Perret par le directeur du jury d'accusation, laquelle le renvoyait devant la Cour de justice criminelle du département de l'Isère pour la seconde fois, sans risque de vice de forme cette fois-ci ; au bas de ce document en effet, l'accusateur public Mallein l'aîné, après vérification de la nouvelle procédure suivie, avait tracé la formule : *La loi autorise* (à poursuivre devant la cour). Jean Perret allait donc enfin se retrouver face à ses juges.

Le 16 décembre 1806 à neuf heures du matin, la Cour de justice criminelle, composée des mêmes magistrats que lors de l'audience du 24 septembre, s'installait pour une séance publique au palais de justice de Grenoble dans une salle comble et bruyante. Après que le président Paganon eût imposé le silence, les douze jurés composant le jury de jugement, ainsi que les trois jurés adjoints¹, pénétraient tous ensemble dans l'auditoire et prenaient place derrière leur bureau, face à celui réservé à l'accusé et aux témoins. Ce jour-là, le jury choisi par le Préfet de l'Isère était composé de six propriétaires, deux notaires, un avocat, un avoué, un ex-commissaire des guerres et un négociant, les jurés suppléants étant quant à eux propriétaires (deux) et marchand (un)². Le jury installé, la Cour faisait ensuite comparaître à la barre Perret, libre et sans fers mais entouré de quatre gardiens, en même temps que les divers témoins et le conseil de l'accusé.

En pénétrant dans la salle d'audience, Jean Perret fut tout autant impressionné par la foule muette qui le dévisageait que par le mélange d'austérité et de solennité qui

¹ Comme le jury d'accusation, il avait été créé par la Constituante qui s'était quelque peu inspiré du modèle anglais contenu dans l'*Habeas corpus act* de 1679, prévoyant un *grand jury* (d'accusation) et un *petit jury* (de jugement) : J.-M. Carbasse, *op. cit.*, p.303 ; M. Rousselet, *op. cit.*, p.118 ; B. Schnapper, « le jury français aux XIXe et XXe siècles » in *Voies nouvelles ...*, *op. cit.*, p. 250.

² Au départ du système de la Constituante, les jurés de jugement étaient tirés au sort ; à compter du Directoire, ils seront choisis chaque mois par des agents départementaux élus puis, dès le consulat, sélectionnés par le sous-préfet et ensuite par le préfet sur la liste des électeurs établis par le juge de paix (loi du 6 germinal an VIII). Etant donné les exigences nécessaires pour être juré à l'époque - être citoyen mâle, avoir trente ans et remplir les conditions pour être électeur (c'est-à-dire être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué à un revenu égal à deux cents journées de travail, ou être locataire soit d'une habitation évaluée à cent cinquante journées de travail soit d'un bien rural équivalent à deux cents journées : code du 3 brumaire an IV art. 483, 503, Duvergier, *op. cit.*, t.8, pp. 423, 425), les jurés étaient, en grande majorité, *des notables aisés, conservateurs et prêts à juger sévèrement* : B. Schnapper, *op. cit.*, p. 250 ; E. Goyon, *op. cit.*, p.42. Des instructions ministérielles du 25 brumaire an IX demandaient en outre aux représentants de l'État de n'inscrire que *des hommes instruits et probes, recommandables par leurs lumières, leurs vertus et leur patriotisme* (Gillet-Demoly, Analyse des circulaires du Ministre de la justice, 1876, n° 339).

ressortait des lieux et des costumes des magistrats. Si, dès l'entrée, son œil avait été attiré par la même couleur noire des robes et simarres du personnel judiciaire composant la Cour de justice criminelle³, il se mettait rapidement à distinguer des détails qui lui permettaient d'établir une hiérarchie approximative de ses *juges* : au centre de la cour, il reconnaissait le président Paganon qui l'avait plusieurs fois interrogé, dont la première dès le lendemain de son arrivée à Grenoble. Celui-ci, s'il portait comme ses assesseurs de droite et de gauche une simarre de soie et une toge de laine noires, ainsi qu'une cravate de batiste blanche, il était en revanche le seul à avoir un liseré d'or sur le galon de velours de sa toque, noire elle aussi, posée devant lui sur son bureau. Un peu à l'écart derrière le bureau étaient aussi installés Joseph Dechaux, greffier en chef de la Cour de justice criminelle et son fils, Jean, *commis greffier tenant la plume*, le premier portant le même costume que les juges mais sans galon de velours à sa toque, le second n'ayant ni simarre de soie ni galon ; enfin, dans le même habit que les juges mais debout sur le parquet se tenait l'accusateur public et, de l'autre côté de la salle, près de la porte, veillait l'huissier de la Cour en habit à la française avec un manteau de laine, tous deux noirs, huissier surtout reconnaissable à la canne à pomme d'ivoire qu'il tenait en main. Tous portaient les cheveux longs ou ronds, ainsi que l'exigeait la loi. Quant à la salle d'audience, dont portes, parquet et lambris avaient été restaurés il y avait à peine plus d'une dizaine d'années⁴, elle semblait immense, austère et mystérieuse à Jean Perret qui, balayant d'un regard les riches lambris sculptés du plafond, y voyait des mots inconnus : SOLUS, ORBIS, des symboles : ici une épée, là une main de justice, ailleurs un flambeau, deux femmes assises devant une draperie et tenant chacune une balance, toutes choses qui ne lui inspiraient rien de bon, voire commençaient à l'inquiéter sérieusement. C'était donc presque mécaniquement que, perdu dans ses pensées, il répondait au président qui l'interrogeait sur ses noms, âge, profession et demeure.

Un homme en habit noir, se levant brusquement à côté de lui, le sortait cependant de sa torpeur quelques instants : il s'agissait du sieur Achille Testou, licencié en la ville de Grenoble et défenseur officieux⁵ qui, à l'invitation du président Paganon de s'engager à n'employer que la vérité dans la défense de l'accusé, répondait, la main levée : je le promets⁶. Cet homme de loi lui avait été désigné comme conseil, à défaut

³ Les magistrats de la Cour de justice criminelle avaient en effet retrouvé leurs costumes traditionnels de l'Ancien régime, qu'ils avaient dû abandonner pendant la période révolutionnaire par l'effet de la loi des 25 août et 2 septembre 1790 (loi sur l'organisation judiciaire : Collection des lois, imprimerie impériale, 1806, t.1, p.400). L'arrêté du 2 nivôse an XI (23 décembre 1802) avait rendu aux magistrats les robes et simarres d'antan (arrêté qui règle le costume des membres des tribunaux, des gens de loi et des avoués : Duvergier, *op. cit.*, t.13, p.349). Tous les magistrats des Cours de justice criminelle étaient vêtus de noir pour les audiences ordinaires, la toge de laine rouge ne devant être portée que lors des audiences solennelles et aux cérémonies publiques (*op. cit.*, art.2, p.350). Ce ne sera que lors de la création des Cours d'assises que les magistrats qui les présideront en province prendront l'habitude de siéger en robe rouge (M. Rousselet, *op. cit.*, t.2, p.335).

⁴ En nivôse an III (1795), de nombreuses réfections avaient eu lieu au Palais de justice, l'ex-Palais Royal ayant subi quelques dégradations révolutionnaires ; si le tribunal criminel a dû à ses débuts siéger dans les locaux de la chambre des comptes (travaux publics, palais de justice, 1793-an X, ADI L505), il sera ensuite établi dans la salle de la grande audience du Parlement (E. Rémy, *Monographie du Palais de justice de Grenoble*, éd. A. Gratier et Cie, 1897, pp. 55 et s.).

⁵ En 1806, l'Ordre des avocats de Grenoble, supprimé par la Constituante (Décret des 2-11 septembre 1790, art.10), n'avait pas encore été rétabli officiellement par l'Empire (il ne le sera que par le décret du 14 décembre 1810) ; l'article 29 de la loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804) sur les écoles de droit avait cependant recréé officiellement le titre d'avocat et le tableau et, *dès 1807, les avocats grenoblois avaient repris l'organisation qu'ils avaient sous l'Ancien-Régime, s'organisant dans un Collège de trente-huit membres* (V. Girard, « *Histoire du barreau et des avocats de Grenoble de 1750 à nos jours* », th. dactyl., Grenoble, 1996, pp. 76, 91).

Le sieur Achille Testou (son nom a été aussi orthographié Testout ou Testous), habitant à Grenoble rue Paillaret n° 89 (actuellement rue Lafayette), figurait en 1806 sur la liste des défenseurs officieux licenciés et non celle des avocats. S'il ne faisait pas non plus partie du *Collège des trente-huit* (cf. *supra*) en 1807, on le voit cependant inscrit comme avocat en 1808 (*Almanachs de la Cour d'Appel*, ans 1806-1808, *op. cit.* ; Archives de l'Ordre des Avocats de Grenoble, carton n° 69). Le terme de défenseur-officieux servait à désigner entre 1793 et 1802-1804 à Grenoble tous ceux qui assuraient la défense devant les tribunaux : anciens avocats au Parlement, anciens avoués (leur suppression datait de l'an II : 1793-1794), mais aussi toutes autres sortes de gens non-juristes, de l'aigrefin à l'aumônier de prison (v. *infra* note 130). A partir de 1804, les avocats ayant retrouvé leur titre, le défenseur officieux était tout autre *homme de loi*, juriste ou non.

⁶ Code du 3 brumaire an IV, art. 342, *op. cit.*, p.412.

de choix de sa part, par le président de la Cour lors de son premier interrogatoire, le lendemain de son arrivée en la maison de justice de Grenoble⁷; Perret avait revu celui-ci à plusieurs reprises dans les murs de la prison depuis le 17 septembre, jour où il s'était présenté à lui comme devant assurer sa défense. Même si cet individu présentait une allure sympathique, Jean Perret, en homme des champs et des forêts du Vercors, s'en méfiait instinctivement, et quant bien même ce dernier lui avait conseillé de continuer à nier devant les juges pour l'aider à sauver sa tête.

Perret, cet instant passé, reprenait le cours de ses méditations et l'examen de la salle d'audience pendant que le président Paganon, s'adressant aux douze jurés et à leurs adjoints, leur lisait le discours suivant :

Messieurs,

vous promettez d'examiner, avec l'attention la plus scrupuleuse, les charges portées contre Jean Perret ; de n'en communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration ; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de vous décider d'après les charges et moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime et profonde conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme libre.

A l'issue de cette lecture, chacun des jurés, de Vigne-Lachan fils, avocat à Grenoble, à Clément Caillat, marchand à l'Albenc, appelé nominativement, répondait : je le promets. Perret était ensuite interpellé par le président de la juridiction criminelle, qui lui demandait d'être attentif à ce qu'il allait entendre ; Joseph Dechaux, greffier en chef, lisait alors à *haute et intelligible voix* l'acte d'accusation puis le président Paganon, reprenant la parole, s'adressait à nouveau à lui en ces termes : *Jean Perret, vous êtes accusé d'avoir tué, le 24 juin 1806 dans la commune de Montaud, au lieu dit du bec de l'aigle, Louis Faure, domestique de Pierre Chorot, et on vous reproche d'avoir commis cet homicide volontairement et avec préméditation. Voilà de quoi vous êtes accusé ; vous allez maintenant entendre les charges qui seront produites contre vous.* Jean-Baptiste Mallein, accusateur public et procureur général impérial, se levait alors et, regardant tantôt l'accusé, tantôt les jurés, exposait à nouveau le sujet de l'accusation ; il présentait ensuite la liste des vingt témoins qui devaient être entendus, liste dont il était fait lecture par le greffier en chef et sur laquelle se trouvaient notamment Pierre Chorot, ancien maître de Jean Perret à l'Egalens, Catherine Rognier, domestique chez Chorot en même temps que Perret et Faure, François Muldinet, dernier maître de Perret à Montaud, Jean Chorot, adjoint au maire de Montaud, ... tous habitants du lieu de Montaud et témoins à charge contre Perret ; il citait également les trois témoins à décharge produits par l'accusé : Benoît Gonon, Antoine Boif et Joseph Mingat, que Testou, défenseur-officieux de Perret, était allé rencontrer à Veurey-Voroize pour les convaincre de témoigner en sa faveur et sur le témoignage desquels il fondait ses maigres espoirs⁸. L'accusateur public, cet appel nominal effectué par le greffier, faisait remarquer qu'un témoin cité par l'accusation, Pierre Gabert, était absent ; il demandait cependant à la Cour, nonobstant cette absence, que le jugement ne fut pas renvoyé à une autre session car « *assés de clarté jaillirait des dépositions orales des témoins présents pour mettre Messieurs les jurés en situation de prononcer avec connaissance de cause* » (sic). La cour faisait droit à cette demande et ordonnait que les témoins se retirent dans la chambre destinée à cet effet.

Commençait alors la longue déposition et interrogation des dix-neuf témoins présents, l'un après l'autre appelé selon l'ordre de la liste -le premier étant Pierre Chorot- et selon le même rituel réglé par le président Paganon. Avant chaque déposition, ce dernier faisait promettre au témoin *de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité*, et lui demandait *s'il connaissait l'accusé avant le fait mentionné en l'acte d'accusation, s'il en était parent ou allié ou attaché à son service*⁹, aucun des témoins produits ne s'étant trouvé dans une de ces prohibitions légales. Chaque déposition orale faite, le président Paganon faisait

⁷ *Op. cit. supra*, art. 315 et 321, p. 410.

⁸ Deuxième arrêt de la Cour de justice criminelle de l'Isère, 16 décembre 1806, *op. cit.*

⁹ *Op. cit., supra* et Code du 3 brumaire an IV, art. 349 à 351, *op. cit.*

reconnaître au témoin que c'était bien de l'accusé présent qu'il avait entendu parler, puis passait successivement la parole à Perret et son conseil Testou, à ses assesseurs et au procureur général impérial, voire la reprenait parfois lui même, afin de questionner chaque personne citée. Durant ces débats, il était aussi présenté à Jean Perret les pièces à conviction suivantes, saisies et remises au greffe : *un pistolet d'arçon, un pistolet de poche, une veste en drap brun et autres hardes*¹⁰; interrogé, l'accusé disait ne reconnaître alors que les deux pistolets¹¹. Tous les témoins entendus et ayant repris leurs places dans l'auditoire, Mallein l'aîné, accusateur public, développait alors ses moyens tendant à soutenir l'accusation contre Perret, puis Testou, défenseur-officieux, présentait sa défense ; il rappelait principalement que Perret avait toujours nié être l'auteur de l'assassinat, que des doutes existaient et que les trois témoins cités par lui attestaient qu'il *était homme d'honneur, de probité et de bonne conduite ...*, plaidoirie qui ne produisait pas, semblait-il, un grand effet sur la salle. Cette dernière achevée, et Perret n'ayant rien à rajouter pour sa défense, le président Paganon déclarait les débats clos, résumait rapidement l'affaire en faisant bien ressortir toutes les preuves à charge et à décharge¹² et terminait par la lecture aux jurés de jugement de la longue instruction contenue à l'article 372 du Code des délits et des peines, leur rappelant les fonctions qu'ils avaient à remplir.

Ensuite, de l'avis de la Cour, le même Président énonçait et posait d'une voix forte et claire aux jurés les quatre questions suivantes :

- 1°) *Est-il constant que le 24 juin 1806, Louis Faure domestique de Pierre Chorot a été homicide dans la commune de Montaud ?*
- 2°) *Jean Perret est-il convaincu d'être l'auteur de cet homicide ?*
- 3°) *L'a-t-il commis volontairement ?*
- 4°) *L'a-t-il commis avec préméditation ?*

Jean Perret et le Sieur Testou, son conseil, ayant été invités à présenter d'éventuelles observations sur la manière dont les questions avaient été posées et ordonnées, déclaraient n'en avoir aucune ; ces questions étaient alors consignées par écrit par le greffier puis remises aux jurés, en la personne de leur chef, Vigne-Lachan fils, premier inscrit sur le tableau parce que le premier désigné par le sort, sinon le Préfet. Il recevait également les pièces du procès, à l'exception des déclarations écrites des témoins et des différents interrogatoires subis par l'accusé¹³. Tout cela accompli, les jurés étaient invités par le Président Paganon à se retirer dans la chambre des délibérations.

Le jury sorti, Jean Perret était aussitôt reconduit dans la maison de justice par les gendarmes préposés à sa garde ; allait commencer pour lui une des attentes les plus longues et angoissantes de sa vie, une attente de plus de deux heures et demie pendant lesquelles le jury fut en délibération et en vote¹⁴. Quelles réponses ce dernier allait-il apporter aux quatre questions posées ? **(A suivre ... dans le prochain bulletin !)**

Ch. Robbez Masson

¹⁰ Il semble étonnant que parmi ces pièces ne figure pas le *bâton de cerisier* ayant servi au crime et relevé dans les faits (v. *supra* I) ; la représentation des pistolets semble, quant à elle, peu utile ici. Enfin, parmi les *hardes* figurait sans doute le pantalon taché de sang, ce qui pourrait expliquer que Perret ne les reconnaissent pas.

¹¹ A cette époque, que pouvait bien faire un domestique avec deux armes à feu ? les tenait-il de ses parents ? A rapprocher peut-être cela avec la note 31.

¹² Il y avait là un risque d'influence parfois important sur le jury : B. Schnapper, « *le jury français...* », op. cit., p. 253. Ce système sera repris par le C.I.C. de 1808.

¹³ *Ibid.*, art. 381, 382.

¹⁴ Procès-verbal d'audience du 16 décembre 1806, *op. cit.*

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2004

Cette feuille est destinée à remplacer les pages 5 et 6 du "Recueil d'informations" diffusé en juillet 2003.

LOCATION SALLE DES FETES	un week-end	une journée
particulier résident et contribuable à Montaud	105,00	63,00
particulier limitrophe	105,00	63,00
particulier extérieur	315,00	189,00
association de Montaud	74,00	53,00
association voisine		63,00
association extérieure	420,00	242,00
entreprise	630,00	
caution pour la salle	400,00	400,00
LOCATION MATERIEL SONO		
location matériel	65,00	65,00
caution pour le matériel	2 000,00	2 000,00
LOCATION VAISSELLE		
location ensemble vaisselle	35,00	35,00
location couverts seulement	20,00	20,00
PHOTOCOPIES	photo noir & blanc	photo couleur
format A4 (21 x 29,7) recto	0,10	0,20
format A4 (21 x 29,7) recto & verso	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto	0,20	0,40
format A3 (29,7 x 42) recto & verso	0,40	0,80
TICKETS CANTINE & CARTES GARDERIE (C.C.V.I.)		
carnet de 10 tickets pour cantine	40,00	
carte mensuelle pour garderie 1 enfant	24,00	
carte mensuelle pour garderie 2 enfants	43,00	
carte mensuelle pour garderie 3 enfants	56,00	
carte mensuelle pour garderie 4 enfants & plus	65,00	
FACTURATION EAU & ASSAINISSEMENT	2003/2004	2004/2005
prime fixe	51,00	52,50
redevance par m3 consommé	0,69	0,71
redevance Agence de l'eau, par m3 consommé	0,05	0,05
redevance pour assainissement par m3 d'eau consommée	0,61	0,63
redevance parc à bestiaux par m3 consommé	1,10	1,13
RACCORDEMENTS AUX RESEAUX		
raccordement au réseau d'eau	230,00	
raccordement au réseau d'assainissement		
maison avec fosse septique	457,35	
maison sans assainissement individuel	2744,08	
CONCESSIONS AU CIMETIERE		
concession de 15 ans	228,67	
concession de 30 ans	457,35	
concession de 50 ans	762,25	

Numéros utiles

MAIRIE		Pompiers	18
secrétariat	04.76.93.65.79	Gendarmerie St Gervais	17
ouverture au public: mardi, jeudi, samedi, de 8h à 12h		Samu	15
fax	04.76.93.30.83	EDF (dépannage)	04.76.07.99.88
e-mail: mairie.montaud@wanadoo.fr			
Ecole	04.76.93.63.90	Médecins	
Cantine	04.76.93.30.89	St Quentin	04.76.93.33.54
Salle des fêtes	04.76.93.68.12	Veurey	04.76.53.95.29
Crèche	04.76.93.35.98		
Communauté de Communes Vercors Isère		Infirmières	
secrétariat	04.76.93.58.01	St Quentin	04.76.93.66.11
médiathèque	04.76.93.30.56		
déchetterie	04.76.93.31.75		
Sivom Pays de Tullins		Ambulances	
antenne emploi	04.76.07.40.03	Tullins	04.76.07.28.68
relais assistantes maternelles	04.76.07.88.93	Voiron	04.76.05.05.07
télé-alarme	04.76.07.40.02	Voiron	04.76.65.77.88
		Voiron	04.76.65.82.82
		Moirans	04.76.35.55.89
bureaux de poste		S.O.S. Amitié	04.76.87.22.22
St Quentin s/ Isère	04.76.93.61.04		
Veurey	04.76.53.95.02		
Centre Impôts de St Marcellin	04.76.64.97.00	Service social de Tullins (Conseil Général)	04.76.07.91.60
Trésorerie de Tullins	04.76.07.01.30	Sécurité Sociale Rives	04.76.91.07.08
ouverture du lundi au jeudi, de 9h à 12h & 13h à 16h			
le vendredi de 9h à 12h.			
Taxis		Cinémas	
St Quentin	04.76.93.65.02	Tullins	04.76.07.73.43
La Rivière	04.76.93.69.69	Voireppe	04.76.50.02.09
Tullins	04.76.07.04.11		
Voireppe	04.76.50.22.09		